

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 23/09/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 23/09/2019

Délibération n° D-2019-353

Rue des Fontenelles - Acquisition par la Ville d'une parcelle

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Madame Rose-Marie NIETO, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Simon LAPLACE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Jacques TAPIN, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN

Excusés :

Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Direction de l'Espace Public

Rue des Fontenelles - Acquisition par la Ville d'une parcelle

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Commune de Niort est propriétaire de diverses parcelles de terrain situées entre l'Avenue de Paris et la rue des Fontenelles, destinées à être cédées à un aménageur pour la construction de logements.

Une propriétaire riveraine de cet ensemble a accepté la cession du fonds de sa propriété afin de répondre à un problème de mur de soutènement. Cette parcelle cadastrée section HR n° 477 d'une superficie de 131 m² sera ultérieurement cédée avec l'ensemble des terrains.

La négociation a eu lieu sur la base de 20 € le m², soit un montant total de DEUX MILLE SIX CENT VINGTS EUROS (2 620 €).

Les frais relatifs à cette acquisition seront supportés par la Ville.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée HR n° 477 pour une superficie de 131 m² au prix de 2 620,00 € ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT

Commune :
NIORT (191)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 10438K

Document vérifié et numéroté le 18/06/2019

A Niort
Par Stéphane LIEVRE
Géomètre
Signé

PTGC

171 Avenue de PARIS
B.P. 59126
79061 NIORT CEDEX 9
Téléphone : 05 49 09 98 65

ptgc.deux-sevres@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage, ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____

Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la matrice 6463.

_____, le _____

Section : HR
Feuille(s) : 000 HR 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 18/06/2019
Support numérique : _____

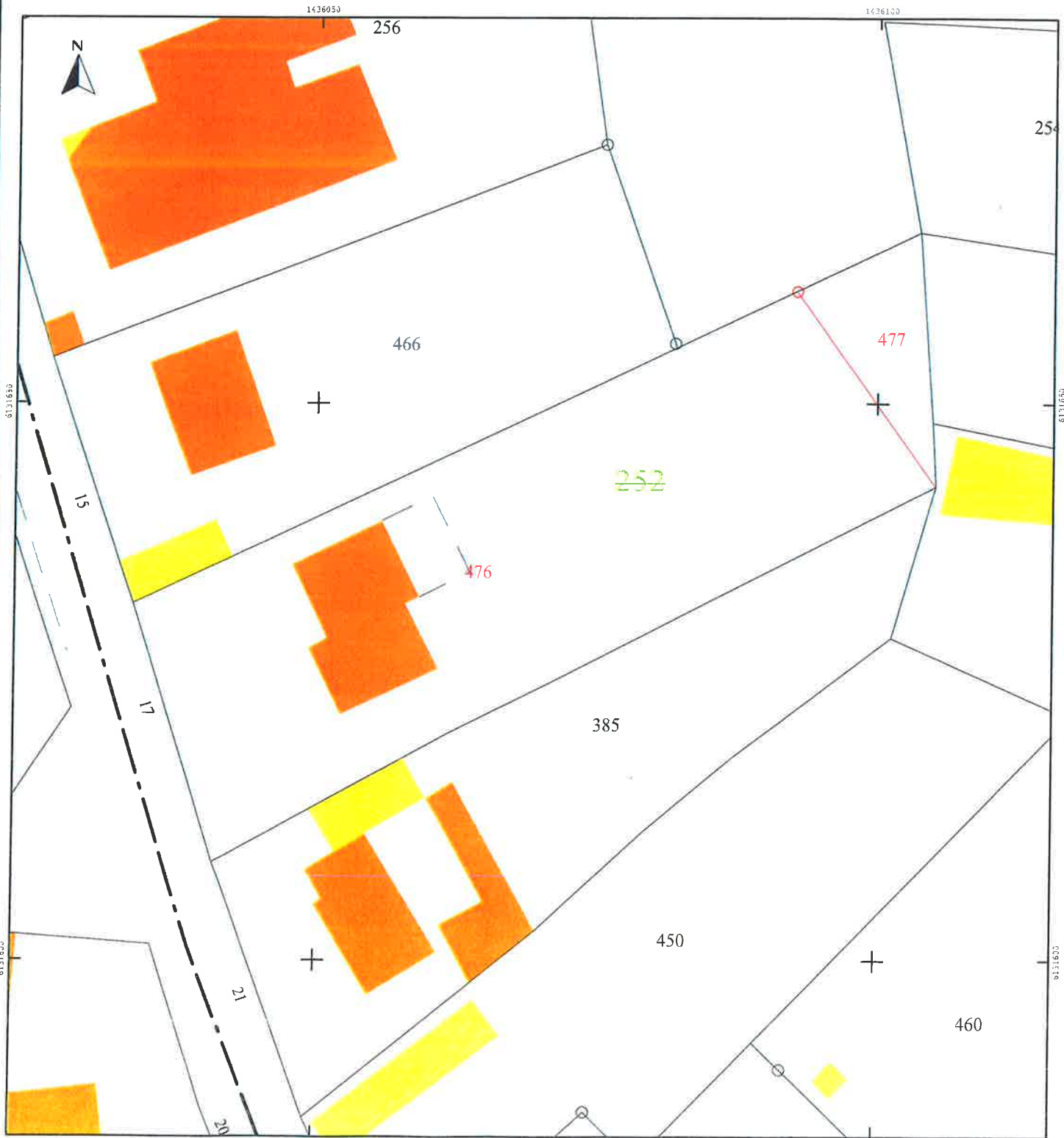
D'après le document d'arpentage
dressé

Par BERTHOME FREDERIC (2)

Réf. : Ni.209.2018-183228
Le 08/04/2019

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité propriétaire, etc...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre



Les termes de limites suivants ont été reconnus :

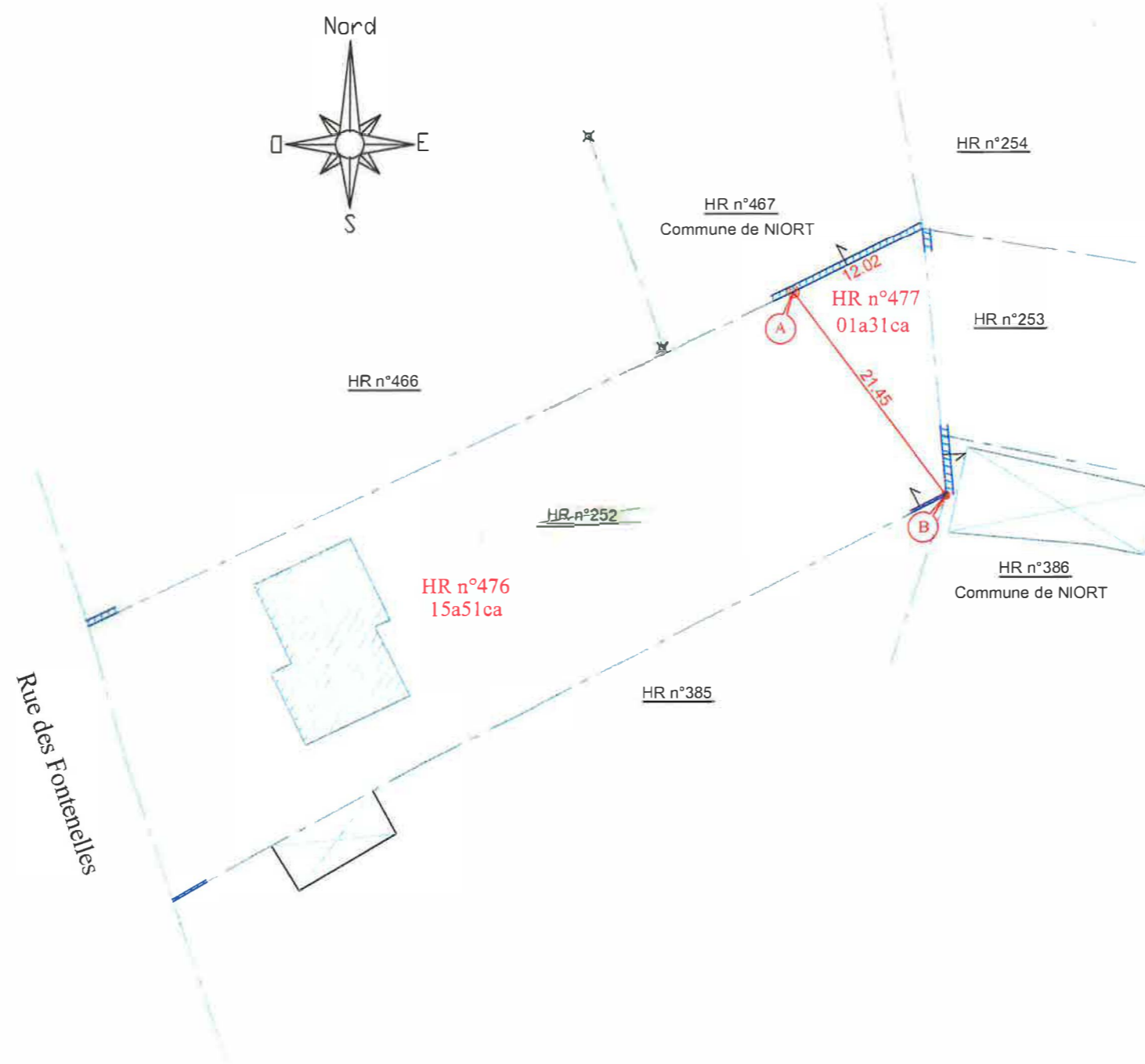
- A : borne nouvelle plantée ce jour,
- B : clou d'arpentage nouveau planté ce jour.

Les parties présentes reconnaissent comme réels et définitifs les points de limites de propriété objet du présent procès verbal de bornage ainsi fixées suivant les points :

A et B

Nature des limites et appartenances:

- A : point de limite borné ; mur en pierres sèches privatif à la parcelle cadastrée section HR n° 467,
- B : point de limite ; mur en parpaings privatif à la parcelle cadastrée section HR n° 252.



LEGENDE:

- ✕ Borne existante
- ⊙ Borne nouvelle
- ⊙ Tige métallique
- Clou d'arpentage
- Représentation cadastrale non garantie
- Limite de division
- Mur privatif

COORDONNEES RGF93 CC47

MAT	X	Y
A	1436093.05	6131660.26
B	1436105.93	6131643.12

AIR & GEO

Aménagement Ingénierie Réalisation
Géomètres-Experts-Fonciers

Résidence JADE
4 Rue Ernest Pérochon - 79000 NIORT
Tél. 05 49 17 24 90 / niort@airegeo.fr

Pour copie conforme

